

L'accompagnement des pratiques : une philosophie

Le questionnement persiste depuis une vingtaine d'années sur la pertinence de la vision humaniste de "démocratisation culturelle" telle qu'elle a guidé les politiques culturelles depuis 40 ans. Dans leurs mises en place, ces politiques ont entériné une définition de la culture basée sur la distinction de ce qui relève, d'une part, de la création artistique et du patrimoine, et d'autre part de ce qui constituerait la culture au sens anthropologique, reléguée quant à elle aux us et coutumes et considérée de manière marginale. En générant de facto une hiérarchisation des champs artistiques, l'action publique, oscillant entre traitement social et culturel, a renforcé le malentendu avec les populations. Plusieurs études sur les pratiques culturelles des français ont mis en évidence comment, malgré une volonté de démocratisation toujours plus affirmée, l'accès à l'art et à la culture pour tous se trouve confronté à un échec pour un grand nombre de nos concitoyens.

Dans ce contexte, et en s'appuyant sur des expériences de terrain, plusieurs acteurs culturels, dont nous sommes, proposent de ne plus penser l'action culturelle uniquement à partir des valeurs artistiques d'une élite pour aller à la conquête de nouveaux publics, mais de s'inscrire dans une vision politique plus large, qui intègre les mutations sociales, économiques, technologiques de la société et situe la personne "citoyenne" au cœur de notre démarche éducative.

Nous considérons le territoire comme un espace de pratiques musicales à observer dans ses diversités. Porteur d'une plus-value sociale, culturelle et économique pour la population, l'ancrage territorial doit éviter les pièges du conservatisme pour intégrer, par des contenus adaptés, une offre aux émergences artistiques. Fruit d'une négociation avec les collectivités publiques, l'action provoque, le cas échéant, le partenariat avec les autres structures éducatives et culturelles.

Les pratiques amateurs révèlent de nouvelles formes artistiques

Depuis quelques générations, de nouvelles pratiques artistiques émergent massivement, imposant d'autres références en matière d'art, de culture, et de définition de l'amateur. En bousculant les valeurs artistiques, elles dissolvent les conceptions habituelles selon lesquelles on envisage traditionnellement les procédures d'accès à la culture : les équipements institutionnels ne sont plus un passage obligé, l'appropriation des savoirs se fait via les médias, l'apprentissage relève de l'autodidaxie, la production est immédiate. Ces pratiques revendiquent la prise en compte des aspirations de la population, de ses savoir-faire, de ses cultures d'origine. Elles provoquent le débat sur le droit à la parole et au jugement esthétique pour tout un chacun. Elles posent la nécessité d'une valorisation de l'"amateur", d'une légitimation de sa pratique dans un champ organisé aujourd'hui autour de la seule perspective professionnelle.

Pour nous, l'amateur ne se définit pas par défaut, c'est-à-dire par son statut socio-économique qui le distinguerait sur ce plan du professionnel, mais par sa volonté de s'approprier une pratique artistique qui devient ainsi un espace de développement personnel, de recherche, dont l'exigence est motivée par la nécessité de partager et de confronter sa passion aux autres. Dans cet espace de liberté, la construction d'une personnalité artistique se fait d'abord avec des partenaires, et non d'abord avec des

tuteurs. La prise en compte attentive des pratiques amateurs remet en cause la considération péjorative avec laquelle on appréhende souvent ceux qui ne s'inscrivent pas dans les offres traditionnelles de formation, les "non publics", et envisage les amateurs comme acteurs d'une pratique culturelle personnalisée et innovante, source régulière de renouvellement des formes d'expression artistique.

Les pratiques musicales actuelles amplifiées en sont une illustration flagrante.

Elles ont émergé hors des institutions musicales et ont été relayées par l'industrie du fait de leur impact populaire. Si elles ont donné lieu à de multiples courants musicaux, elles ont surtout marqué une nouvelle façon d'aborder la musique : on s'auto proclame musicien, le projet musical trouve son sens dans la rencontre avec le public, le groupe correspond à une entité globale, artistique, sociale et économique.

La prise en compte des musiques amplifiées implique, par définition, une réflexion sur la dimension sonore, ses conséquences en matière de langage, de création, d'environnement, de santé auditive. Les expérimentations effectuées sur la chaîne de l'électro-amplification ont fixé des références fondamentales dans l'histoire de ces musiques. Absent des cursus de l'éducation musicale à l'école ou au conservatoire, un patrimoine existe néanmoins, forgeant des comportements, des cultures, des vocations pour l'engagement en musique.

Alors que de plus en plus de collectivités locales répondent à ces aspirations par la création d'équipements spécifiques, aucune décision politique nationale n'apporte un cadre approprié à l'exercice de ces pratiques amateurs.

Alors que le rapport au savoir évolue, un choix philosophique émerge : l'accompagnement. L'éducation musicale s'est jusqu'ici appuyée sur une conception classique du rapport au savoir : à travers une progression rationnelle des enseignements, on organise la transmission de ceux qui savent vers ceux qui ne savent pas, la plupart du temps dans le cadre de situations pédagogiques magistrales. Cette démarche s'appuie sur un modèle social pour lequel le travail est une valeur centrale : l'école se doit de former de futurs travailleurs, et l'école de musique se doit de former de futurs professionnels. Or, cette vision patrimoniale du savoir se confronte de plus en plus à la reconnaissance de savoirs ordinaires, issus de l'expérimentation quotidienne. Le savoir-faire, le savoir-être, le savoir-vivre sont de plus en plus considérés comme des compétences en tant que telles. Parallèlement, le marché de l'emploi, y compris dans le domaine artistique, ne permet plus de rencontrer toutes les espérances. Le temps libéré se développe, le métier n'est plus la seule finalité à l'apprentissage. Enfin, dans une époque où la pratique, les médias et les nouvelles technologies diversifient les sources autonomes de connaissances, les institutions éducatives et culturelles n'ont plus le monopole ni de la construction ni de la transmission des savoirs.

Toutes ces évolutions contraignent l'éducation artistique, et plus particulièrement l'éducation musicale, à de nouvelles approches pédagogiques. Il nous semble que l'"accompagnement", par sa déclinaison sémantique et par les situations pédagogiques qu'il suggère, est le principe qui peut éclairer notre action.

Accompagner, c'est être solidaire et seconder l'apprenant : le savoir est partagé, l'individu est considéré dans sa singularité, son capital culturel et artistique est valorisé, il est considéré comme donnant le sens de l'acte de formation.

L'accompagnement vise à la responsabilisation et à l'autonomie de l'individu, il s'appuie sur les valeurs du collectif tout en favorisant l'affirmation d'une personnalité musicale. Ces

objectifs conduisent à développer l'initiative, l'expression, la curiosité, l'écoute et l'esprit critique.

L'accompagnement vise moins à former à la maîtrise de techniques pré-répertoriées ou de théories "académiques" qu'à aider le musicien à intégrer les dispositifs propres aux pratiques musicales actuelles : jouer et définir un projet collectivement, s'exposer devant un public, créer et diffuser ses œuvres. Les différents temps du parcours sont explorés comme autant d'opportunités de transmission, voire comme modes d'auto-évaluation : la répétition, la scène, l'enregistrement.

Le personnel pédagogique est constitué de professionnels de la musique, ayant eux-mêmes parcouru le chemin qu'empruntent les musiciens auxquels ils s'adressent. Ils s'engagent dans un processus de formation continue qui leur permet d'étoffer leurs ressources pédagogiques et de comprendre les divers courants constituant le champ des musiques actuelles amplifiées. Ces intervenants se partagent plus ou moins en deux profils : les formateurs spécialisés, exploitant un savoir-faire reconnu sur un large territoire, et les accompagnateurs, plus généralistes, ancrés localement et concernés par l'orientation et l'évaluation des musiciens apprenants.